Libre et Indépendant

RÉSOLUTION GÉNÉRALE

XXIVème CONGRÈS - SÈTE 2025

Préambule

Le congrès réuni à Sète rappelle son attachement aux principes fondamentaux du syndicalisme libre et indépendant, tel que défini dans la charte d'Amiens, base de toute action revendicative, dans la négociation comme dans l'action et ce dans la continuité des résolutions antérieures.

Le congrès constate avec inquiétude la multiplication des conflits armés à travers le monde, dont les conséquences dramatiques pèsent d'abord sur les populations, les travailleurs et leurs familles.

Alors que les besoins sociaux sont immenses – salaires, services publics, retraites, protection sociale – des sommes colossales sont consacrées aux budgets de guerre et aux industries d'armement.

Le congrès dénonce fermement cette logique qui détourne l'argent issu du travail et des richesses produites par les travailleurs au profit de politiques guerrières, réaffirme son opposition à toutes les guerres et génocides en cours dans le monde, et exige un cessez-le-feu immédiat pour un retour à la paix.

Fidèle à ses valeurs de paix, de solidarité et d'émancipation des travailleurs, FO réaffirme que les ressources doivent être utilisées pour répondre aux besoins sociaux et non pour financer les conflits.

En conséquence, le congrès engage la fédération à porter dans toutes ses actions la revendication de l'arrêt de ces politiques de guerre.

Le contexte de l'Action revendicative

L'augmentation des budgets militaires entraîne des coupes sévères dans les services publics, sacrifiant l'intérêt général au profit de l'armement.

Les politiques d'austérité menées sans relâche par les gouvernements successifs, conduisent à la suppression de services publics, à toujours plus de flexibilité, plus de mobilité, plus de compétitivité avec comme pour principal objectif l'augmentation de la plus-value. Elles ont pour conséquence la remise en cause du Code du travail, des conventions collectives, des accords d'entreprise, des statuts, la dégradation des conditions de travail, ...

Associées aux attaques contre la protection sociale collective et solidaire par le salaire différé, ces politiques mettent en péril les droits sociaux et les services publics. Elles engendrent une diminution du pouvoir d'achat ainsi qu'une explosion des inégalités, du chômage, de la précarité et de la pauvreté.

Dans ce contexte, le congrès réaffirme son rejet de toutes politiques d'austérité, de rigueur et de régression, illustrées notamment par les lois Travail El Khomri de 2016, amplifiées par les ordonnances Macron de 2017, de même que les contre-réformes successives frappant le transport ferroviaire national, notamment celles de 1997, 2014, 2016 et 2018, autant de lois dont nous continuons de revendiquer l'abrogation purement et simplement.

De directives en règlements imposés par l'Union européenne appliqués par tous les gouvernements, l'ouverture à la concurrence se généralise à l'ensemble des services publics pour leur substituer la privatisation, sous couvert de « délégation de service public » et/ou de partenariats public/privé (PPP) ou de filialisations.

Le transport ferroviaire de marchandises et de voyageurs en France comme en Europe subit de plein fouet les politiques libérales. Les différents gouvernements n'ont de cesse de favoriser les conflits entre travailleurs au travers du dogme de « la concurrence libre et non faussée ». Depuis l'ouverture à la concurrence du fret ferroviaire en 2006, l'activité, loin d'être relancée comme annoncé, a été réduite de 43% toutes entreprises confondues, provoquant un report modal vers le transport routier et augmentant l'impact écologique et économique. Les pouvoirs publics appliquent la même stratégie au transport de voyageurs.

D'ici à 2039 au plus tard, c'est l'ensemble du transport ferroviaire qui sera ouvert à la concurrence. L'unique but de cette ouverture est bien la privatisation du transport ferroviaire et la liquidation du Statut SNCF, comme le démontrent déjà les premiers appels d'offres : même sans concurrent, la direction de la SNCF saisit l'opportunité pour filialiser et liquider le Statut par la même occasion, alignant les conditions sociales des cheminots sur celles des conventions collectives nationales sans aucune compensation pour les travailleurs.

Le congrès condamne le rôle des Autorités Organisatrices des Transports qui, après avoir appliqué des décisions financières détériorant la qualité du service (fermetures de gares, de guichets, de lignes, réduction des budgets d'entretien des matériels, disparition du personnel d'accompagnement des trains,...), décident aujourd'hui démagogiquement d'ouvrir le transport à la concurrence, tentant ainsi de faire croire que les cheminots seraient responsables de la détérioration des conditions de transport alors même qu'ils en sont les premières victimes.

De plus, ces politiques entraînent une rupture de l'égalité des citoyens devant le droit d'accès au transport ferroviaire. A la mise en place de la régionalisation (loi SRU, 2000) seule FO Cheminots affirmait « la régionalisation, c'est la privatisation ». Personne ne peut dire aujourd'hui que nous nous sommes trompés. Les multiples restructurations de ces dernières années ont vu la généralisation des établissements multiservices, de ligne, ou d'axe, au détriment des établissements par métier, contribuant à la réduction des effectifs, la transformation et la disparition des métiers et du savoir-faire.

La Convention Collective Nationale ne vise qu'à abaisser les conditions sociales et de travail de tous les cheminots. Nous avons de plus affaire à un patronat qui veut annuler plus d'un siècle et demi d'histoire ferroviaire, histoire qui a pourtant permis de construire la réglementation en vigueur.

FO Cheminots dénonce et condamne ces politiques néfastes tant, pour les cheminots que pour les usagers.

Retour au monopole Public d'État

Les contre-réformes successives de 1997, 2014 et 2018 ont conduit à la disparition de la SNCF, tour à tour transformée en deux EPIC, puis trois EPIC, puis une multitude de sociétés dont un Groupement d'Intérêt économique auxquelles se rajoutent des filiales à chaque nouvel appel d'offres.

Pendant ce temps la dette qui pèse sur l'opérateur historique n'a fait qu'augmenter, continuant à servir de prétexte aux gouvernements pour poursuivre l'éclatement du système de transport ferroviaire français.

Cette dette n'est pas celle des cheminots mais une dette d'État. FO Cheminots exige sa reprise totale et sans conditions par l'État.

Ces politiques visant à la privatisation de l'opérateur historique et à la liquidation du Statut ont un impact d'autant plus important sur les contractuels de l'ex-SNCF, dont les transferts dans les entreprises privées ou filiales SNCF se font sans aucune garantie, et pour les personnels des entreprises privées, déjà pressés par la mise en concurrence permanente qui s'intensifie. Une grande incertitude pèse sur tous les personnels non transférables.

Transfert de la gestion des infrastructures dédiées à des entreprises privées, des petites lignes aux autorités organisatrices, fermetures de lignes et de gares, suppressions de dessertes, Convention Collective Nationale au rabais, remise en cause des facilités de circulation, …, les conséquences de ces politiques déjà bien visibles s'intensifient. C'est une politique de mise en concurrence des salariés entre eux au profit des actionnaires des différentes entreprises ferroviaires.

Le congrès mandate la Fédération pour :

- **S'opposer à la mise en concurrence des cheminots entre eux et au dumping social ;**
- **Revendiquer l'abrogation des contre-réformes de 1997, 2014, 2016 et 2018 et le retour à une SNCF une et indivisible sous monopole public d'État ;**
- **Exiger le maintien et l'amélioration du Statut, son extension à l'ensemble des cheminots, garant d'un service public de qualité.**

Droit de Grève

Le congrès revendique l'abrogation de toutes les lois, décrets, circulaires et règlements qui constituent une entrave au droit de grève.

Il condamne notamment l'instauration des Déclarations Individuelles d'Intention, ses extensions actuelles et futures.

Le congrès dénonce toute action ou tentative poussant les cheminots, quels que soient leur grade ou leur fonction, à renoncer à leur liberté d'exercer leur droit de grève.

Le congrès condamne également les pressions exercées sur le personnel pour remplacer les grévistes et les actions de la direction visant à contourner le droit de grève...

Liberté syndicale

La « position commune » CGT-CFDT-MEDEF-CGPME, transposée dans la loi du 20 août 2008, attaque la liberté de négociation, remet en cause la hiérarchie des normes, notamment en matière de durée légale de travail, politique poursuivie et aggravée par les lois Travail et les ordonnances Macron.

La SNCF avec les organisations syndicales dites représentatives (CGT-UNSA-SUD Rail-CFDT) va encore plus loin en remettant en cause le droit à l'information et la répartition du temps syndical.

Le congrès s'insurge et s'alarme des obstacles dressés au fonctionnement des syndicats de la Fédération Syndicaliste FO des Cheminots, y compris sur les périmètres où la barre des 10% est franchie.

Le congrès mandate la Fédération pour reconquérir ces droits par tous les moyens, pour imposer le respect des droits des syndicats de la Fédération à remplir leur mandat de défense des droits individuels et collectifs des cheminots.

Le congrès exige l'arrêt de toute forme de discrimination, de harcèlement et de répression antisyndicale et mandate la Fédération pour les combattre par tous les moyens.

Le remplacement des Instances de Représentation du Personnel par les CSE, en particulier la suppression des CHSCT, prive les cheminots et leurs syndicats de moyens, de faire valoir leurs revendications.

Le congrès revendique avec sa confédération le retour des CHSCT, l'abrogation des ordonnances Macron et des lois Travail, l'abrogation de la loi d'août 2008.

Encadrement

Compte tenu de l'orientation des directions des entreprises de la branche ferroviaire, les cheminots des collèges maîtrise et cadre subissent, tout comme les cheminots du collège exécution, une importante dégradation de leurs conditions de travail, ainsi que de l'équilibre vie professionnelle / vie privée.

Consciente de la constante augmentation des effectifs cadres, maitrises et techniciens qui dépassent les 50%, la Fédération Syndicaliste FO des Cheminots s'appuie sur le cahier revendicatif de l'UNCMT pour intervenir sur ce périmètre.

Salaires

Le congrès revendique comme une priorité l'augmentation générale des salaires et des pensions. Le congrès rappelle que seule l'augmentation générale des salaires est pérenne et alimente la protection sociale.

Le congrès refuse la politique des directions qui sacrifie les augmentations générales au profit de parts variables (participation, intéressement, …) creusant les inégalités entre les salariés et enchaînant les salariés aux résultats des entreprises. Le congrès constate que partout la mise en place de l'intéressement, de la participation et des primes liées à la performance individuelle et collective met fin à toute augmentation générale.

Le congrès revendique l'arrêt de l'individualisation des salaires, dénonce le caractère aléatoire des gratifications individuelles qui sont discriminatoires et provoquent l'affaiblissement de la protection sociale.

Le congrès revendique également :

- Un relèvement des coefficients hiérarchiques de la grille de rémunération permettant une revalorisation substantielle du salaire minimum d'embauche ;
- La participation aux frais de transport par l'employeur pour les cheminots (chèque transport, forfait mobilité durable…) ;
- Le retour de la restauration d'entreprise et de son personnel dans le GPF afin de garantir l'égalité de traitement de tous les cheminots, et l'attribution de chèques-repas ou d'allocations pour tous les cheminots ;
- L'alignement des taux d'allocations et d'indemnités sur le taux le plus élevé dans la branche ferroviaire ;
- Un véritable treizième mois pour tous les cheminots ;
- Aucune embauche en dessous du SMIC ;
- L'intégration de l'ensemble des éléments de rémunération dans le calcul de l'assiette liquidable ;
- La mise en place de l'échelle mobile des salaires, c'est-à-dire l'augmentation automatique des salaires au minimum au-delà de l'augmentation des prix.

Emploi et déroulement de carrière

L'arrêt du recrutement au Statut depuis le 1er janvier 2020, consécutif de la loi pour un nouveau pacte ferroviaire, ainsi que le « cadre contractuel » poursuivent le double but de l'individualisation des rapports entre employeurs et salariés et de la baisse du coût du travail.

Les conditions de travail et la sécurité des cheminots se dégradent et les accidents graves se multiplient. Le risque routier lié à l'allongement des parcours de travail, mais également le recours toujours plus grand aux taxis ou aux VTC dans les programmes de travail et les roulements, qui mettent en danger la vie des cheminots.

Le congrès constate l'augmentation des problématiques sur tous les collèges, concernant notamment le droit à la déconnexion, la charge de travail, les risques psychosociaux notamment par le développement du Flex-office, la charge mentale professionnelle, la politique de management, le déroulement de carrière, les objectifs inatteignables, …

La Fédération Syndicaliste FO des Cheminots condamne toutes les dérives inhérentes à l'individualisation du temps de travail et apportera son soutien à tous les collègues qui en sont ou en seront victimes.

Le congrès condamne avec la plus grande fermeté toute suppression de poste et tout licenciement.

Le congrès condamne avec la plus grande fermeté les réorganisations du travail entraînant notamment un transfert de compétences sur des emplois repères de classe inférieure ou vers de l'emploi privé.

Le congrès condamne fermement le recours abusif au travail intérimaire au détriment de l'embauche de personnel au statut.

La principale préoccupation doit rester la sécurité. Le système ferroviaire français doit reposer sur des personnels formés, bien rémunérés et en nombre suffisant.

Le congrès affirme que le seul moyen de garantir en tout temps et en tout lieu la sécurité est d'avoir des agents détachés des contingences liées à des objectifs, des déroulements de carrière, ou des rémunérations basées sur des critères individuels.

A ce titre, le congrès revendique :

- **Le maintien et l'amélioration du Statut, ainsi que son extension à l'ensemble des salariés de la branche ferroviaire, comme cela avait été obtenu par les grèves de 1920.**

Inclusion, équité et discrimination

FO Cheminots porte haut et fort les valeurs de l'égalité. Aucune discrimination ne doit être tolérée, notre organisation se doit d'être exemplaire en les combattant partout et par tous les moyens.

Le Congrès réaffirme son attachement à la défense des droits des travailleurs en situation de handicap. Il revendique l'égalité de traitement et l'accès à un emploi digne et durable pour tous, sans discrimination. Il exige la mise en place d'aménagements adaptés des postes de travail, conformément aux préconisations médicales, ainsi que le respect strict des droits liés à la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH).

Le Congrès exige que chaque entreprise ferroviaire se dote d'un référent handicap indépendant, que les négociations de branche sur le volet spécifique sur le handicap se déroulent au plus vite, et que les salariés concernés bénéficient d'un accompagnement renforcé tout au long de leur carrière.

Le Congrès rappelle que le handicap ne doit jamais être un frein à l'embauche, à la formation, à l'évolution professionnelle ni à la rémunération. L'insertion et le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés doivent devenir une priorité sociale de la branche ferroviaire.

Retraite, prévoyance et cabinets médicaux

Le congrès réaffirme son attachement indéfectible au système par répartition, basé sur le salaire différé, qui implique la solidarité entre générations.
Le congrès rappelle que les syndicats de la Fédération Syndicaliste FO des Cheminots ont toujours mené le combat pour faire échec aux contre-réformes successives.

Le congrès dénonce les mesures prises par les gouvernements successifs depuis 1995 et ayant pour effet de remplacer dans des proportions chaque jour plus importantes le financement de la protection sociale par le salaire différé par sa fiscalisation par l'impôt, substituant ainsi aux droits collectifs leur individualisation et transformant la protection sociale solidaire, dans le meilleur des cas, en assistance publique.

Le congrès revendique l'abandon de l'étatisation de la Sécurité sociale et le retour à ses principes fondateurs.

Le congrès mandate la fédération pour poursuivre ce combat avec comme revendications :

- **Le retour aux 37,5 annuités avec 2% par an, pour une retraite à taux plein pour tous ;**
- **Le maintien et l'amélioration du régime spécial de retraite et son extension à l'ensemble des cheminots.**

Le congrès fait siennes les revendications de la section fédérale des retraités ainsi que du cahier revendicatif de l'UNAC, invite la fédération à lutter contre tout régime complémentaire obligatoire, revendique l'abrogation de toutes les contre-réformes et l'ensemble des dispositions qu'elles contiennent et qu'elles ont induites.

Le congrès affirme que l'ensemble des emplois repères cheminots est pénible. De ce fait, le congrès exige que cette pénibilité soit reconnue et compensée à sa juste valeur. Notamment par la réduction des annuités nécessaires pour un départ en retraite et une indemnisation salariale. Le congrès réclame un élargissement des facteurs reconnus par la SNCF et exige une refonte du système de calcul de la pénibilité.

Le congrès condamne la transformation de la CPRPF en caisse de branche, qui est de fait une externalisation et une attaque contre le régime spécial, et dénonce le transfert à la CNAM des réserves de la CPRPF et les menaces consécutives sur les prestations spécifiques versées par la CPRPF.

Le congrès réaffirme son attachement à la CPR intégrée telle qu'avant 2007.

Le congrès dénonce l'aggravation des attaques contre le personnel médical et de l'action sociale de la SNCF et la dégradation de l'offre de soins des cabinets médicaux, et il revendique le retour à des centres médicaux de proximité. Devant les volontés affirmées de remettre en cause l'accès aux cabinets médicaux, à la médecine de soins et de spécialités (retraités, personnels transférés, …), le congrès revendique leur maintien et leur pérennisation, notamment par leur ouverture à l'ensemble des cheminots et retraités de la branche, des salariés du CCGPF, des CASI, des CSE, des prestataires et intérimaires et leur financement par les employeurs.

Le congrès revendique le remboursement intégral des frais de santé.

Le congrès fait siennes les revendications confédérales sur la question des travailleurs en situation de handicap.

Les facilités de circulation

Le congrès réaffirme son attachement aux facilités de circulation et condamne toutes les velléités de remise en cause, en particulier les accords de branche sur les classifications et les rémunérations ainsi que sur le soi-disant sac à dos social qui sont des remises en cause du droit aux facilités de circulation. Le congrès rappelle qu'elles sont une partie intégrante du contrat social des cheminots.

Le congrès revendique à ce titre leur extension sur l'ensemble du territoire, quel que soit l'opérateur, à l'ensemble des cheminots actifs, ayants droit, retraités et des salariés du CCGPF, des CASI, et des CSE, et leur financement intégral par les employeurs et le refus de leur fiscalisation.

Le congrès s'oppose à la dématérialisation forcée des facilités de circulation, et revendique le retour à leur accès aux guichets pour que le terme « facilité » retrouve tout son sens.

La fédération prendra toutes initiatives en vue d'obtenir la satisfaction de ces revendications face aux détériorations des services publics accentuées par la fracture numérique.

Demain

La loi sur la représentativité d'août 2008, loi scélérate et antisyndicale, combinée aux lois Travail et aux ordonnances Macron/Pénicaud, dresse des obstacles sur l'activité des syndicats de la Fédération Syndicaliste FO des Cheminots.

Le congrès condamne fermement la nouvelle étape de collaboration entre la direction SNCF et les OS dites représentatives (CGT-UNSA-SUD Rail-CFDT) par la négociation d'un accord portant sur le droit syndical. Mais, la détermination des militants de notre organisation syndicale n'est pas entamée, comme ne l'est pas non plus la capacité de combat des cheminots. L'histoire de Force Ouvrière montre que les difficultés n'ont jamais arrêté ses militants.

Nombre de militants d'autres organisations syndicales ont fait le constat de l'échec des stratégies d'appareil, détachées des intérêts des cheminots, et choisissent de rejoindre FO, faisant ainsi le choix d'un syndicalisme militant, indépendant, et uniquement préoccupé par les revendications.

Le bilan de l'action des quatre organisations syndicales qui se disent représentatives (CGT-UNSA-SUD Rail-CFDT) est d'ailleurs un échec total en termes de satisfaction des revendications.

Le congrès rappelle dans ce cadre que l'unité d'action sur les revendications des cheminots est la seule issue pour faire valoir leurs intérêts, et qu'elle est contradictoire avec la ségrégation entre organisations syndicales basée sur une pseudo-représentativité. La division du camp des travailleurs sert toujours les intérêts patronaux.

Le congrès appelle ses militantes et militants à intensifier la lutte des classes et refuse toutes les politiques d'austérité.

La nécessaire mobilisation pour le retour à la Société Nationale des Chemins de fer Français, et le maintien du Statut, son amélioration et son extension à l'ensemble des cheminots demandent l'unité des travailleurs avec ou sans leurs organisations syndicales.
Le congrès invite l'ensemble des militants FO Cheminots à créer les conditions du rapport de force à la base qui imposera cette unité.

Le congrès appelle tous les cheminots à rejoindre Force Ouvrière pour exiger :

- **Le retour à la Société Nationale des Chemins de fer Français ;**
- **Le retour au monopole public d'État ;**
- **L'abrogation de la loi du 21 août 2007 sur le service minimum ;**
- **L'abrogation de la loi d'août 2008 sur la représentativité, des lois Travail, des ordonnances Macron/Pénicaud ;**
- **L'abrogation des contre-réformes de 1997, 2014, 2016, 2018, qui ont conduit à l'éclatement du système de transport ferroviaire français ;**
- **Le désendettement total du système ferroviaire, sans condition ;**
- **Le maintien et l'amélioration du Statut et son extension à tous les Cheminots : « Le Statut pour tous les Cheminots, tous les cheminots au Statut » ;**
- **L'augmentation générale substantielle des salaires et pensions ;**
- **La mise en place de l'échelle mobile des salaires ;**
- **L'indexation des pensions sur les salaires ;**

Le Congrès revendique son attachement à la sauvegarde des droits et conquêtes sociales de l'ensemble des travailleurs et mandate la Fédération Syndicaliste FO des Cheminots afin de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires avec sa confédération, y compris par un appel à la grève générale, pour construire la mobilisation interprofessionnelle nécessaire notamment pour l'abrogation de la réforme de l'assurance chômage et le retrait définitif des contre-réformes des retraites, pour le maintien et l'amélioration des 42 régimes existants.

Dans ce cadre, le congrès appelle l'ensemble de ses structures, militants et adhérents à s'inscrire dans toutes les mobilisations à venir.

Le congrès appelle ses militants à continuer le développement de l'organisation par la syndicalisation.

Vive la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière,

Vive la Fédération Syndicaliste Force Ouvrière des Cheminots !

Votée à l'unanimité par : la commission de résolution du 24/09/25 ; le congrès le 25/09/25 (moins 5 abstentions).

LIBERTÉ & INDÉPENDANCE

WWW.FO-CHEMINOTS.FR